

Qu'est ce que le CNVIF ?

Le CNVIF (Comité National des Violences Intra- Familiales) est une instance consultative nationale indépendante créée en avril 2020 dont le but est de contribuer à la prise en charge et à la prévention des violences intra familiales.

Ce comité est pluri-institutionnel, pluridisciplinaire pluri-associatif et rassemble les acteurs de la branche santé, médico-social, droit et justice.

Son champ d'expertise lui permet de produire des avis et recommandations concernant le repérage, le dépistage, les prises en charge des victimes de ces violences au seul but d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

Pour remplir ses missions le CNVIF se décline en 5 commissions :

- Commission des violences faites aux femmes ;
- Commission des violences faites aux enfants et aux adolescents ;
- Commission avis, recommandations, questions d'éthique, de déontologie et Juridique ;
- Commission enseignement et formation ;
- Commission recherche .

www.cnvif.fr

Numéros et liens utiles

- **Urgences :**
17 police-secours
15 / 18
Sms 114 (numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes)
- **3919 : Violences Femmes Info**, pour les femmes victimes de violences, les proches et les professionnel. le.s. Accessible aux personnes malentendantes
- **0800 05 95 95 : Viols Femmes Info**, pour les victimes de violences sexuelles
- **01 40 47 06 06 : Numéro écoute violences femmes handicapées (EVFH)**
- **116 006 : Numéro d'aide aux victimes** pour toute personne qui s'estime victime, sans distinction
- www.arretonslesviolences.gouv.fr

Les autres associations membres du CNVIF

Women Safe
www.women-safe.org

APF France Handicap
www.apf-francehandicap.org

Fédération Nationale des aidants
www.aidants.fr

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir
www.fdfa.fr

RESSOURCES ASSOCIATIVES AIDE AUX VICTIMES MAJEURES

Document de présentation des réseaux associatifs de soutien, d'orientation et d'accompagnement des victimes, et de leur couverture territoriale.

Ce document est destiné aux professionnels de santé confrontés à la violence et qui souhaitent savoir vers qui orienter les victimes de violences intrafamiliales sur leur territoire.

A titre principal sont référencées les 3 Fédérations présentes sur tout le territoire, dans de nombreux lieux de permanences.

Les coordonnées des associations ou antennes locales sont répertoriées dans l'annuaire joint à ce document, et classées par département.

Janvier 2021



Ligne d'écoute nationale 3919

Violences Femmes Info

7/7 de 9h à 22h et de 9h à 18h les week-end et jours fériés (appel anonyme, gratuit, confidentiel)

Au local : réseau de 73 associations spécialisées pour femmes victimes de violences.

www.solidaritefemmes.org/nous-trouver

Missions

Suivi global des femmes victimes
Prévention des violences et des inégalités femmes hommes auprès des jeunes et information du public.
Formation des professionnels et professionnelles.
Actions de plaidoyers

Qui orienter ?

Les femmes victimes de violences, en particulier conjugales, avec ou sans enfants.

Pour quoi ?

Ecoute, suivi psychologique, social, vers l'emploi, le logement, informations et accompagnements dans les démarches juridiques, domiciliation, soutien à la parentalité, mises en sécurité, hébergement, accueils et ateliers pour les enfants co-victimes.

Principes d'action

gratuité, permanences sur et sans rendez-vous, entretiens individuels ou collectifs, groupes de parole.

Les dispositifs spécifiques Femmes Victimes de violences

Centres d'accueil de jour et lieux d'accueil,
Centres d'hébergement agréés (urgence ou à long terme), centres maternels et logements temporaires
Référénts violences
Téléphone Grave Danger, BAR

Numéro national de la FNCIDFF

01 42 17 12 00

joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Au local : réseau de 104 associations, agréées par l'État, présentes sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les DOM-TOM.

www.fncidff.info/les-cidff/103-cidff-a-votre-service/

Missions

Les CIDFF accueillent, écoutent, informent, accompagnent et orientent le public dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise, de la sexualité et de la santé.

Qui orienter ?

Les femmes (avec ou sans enfants), les familles, les proches, les témoins.

Pour quoi ?

Les CIDFF proposent une information juridique et un accompagnement psychologique et/ou social sous la forme d'entretiens individuels ou collectifs, de groupes de parole...

Principes d'action

Suivi gratuit et confidentiel.

Les dispositifs spécifiques

VIF portés par les CIDFF TGD, BAR, EVVI, Bureaux d'Aide aux Victimes, accueils de jour, référent.e.s violences, intervenant.e.s sociaux.ales en commissariat et gendarmerie, permanences (notamment en centre commercial).

Numéro public national 116006

Aide aux victimes

joignable 7j/7 de 9h00 à 19h00 (appel et service gratuits)

Au local : couverture sur tout le territoire, y compris l'outre-mer, par 131 associations agréées présentes sur tout le territoire (hexagone et outre-mer).

www.france-victimes.fr/index.php/component/association/

Missions

Les associations du réseau France Victimes accueillent, écoutent, informent et accompagnent toute personne victime sur le plan juridique, psychologique ou social. Formation des professionnel.le.s sur l'accompagnement judiciaire, le psychotrauma et des types de violences spécifiques.

Qui orienter ?

Toute personne victime, ses proches, les témoins directs, sans discrimination .

Pour quoi ?

Les Associations France Victimes proposent une information et un accompagnement juridique, psychologique et/ou social.

Principes d'action

Aide globale, accompagnement pluridisciplinaire, gratuits et confidentiels.

Les dispositifs spécifiques

Bureaux d'aide aux victimes au sein des tribunaux judiciaires, TGD, BAR, EVVI, référent violences, intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.